

## Fiche 2 Budget prévisionnel – Fonctionnement

Nom association :

Ce budget comporte d'un côté l'ensemble des charges liées à l'existence de votre association, et de l'autre les recettes qui peuvent provenir de cotisations, ou de la vente de produits (ex : Tshirts).

La vente de produits alimentaires par les associations étudiantes est autorisée uniquement pour des produits achetés auprès de fournisseurs professionnels ou commercialisés dans leur emballage d'origine, afin de respecter les règles sanitaires

Dépenses prévues	Montant (€)	Recettes prévues	Montant (€)
Frais administratifs		Cotisations	
Matériel		Subventions	
Communication		Ventes	
Déplacements		Sponsoring/Mécénat	
Autres		Autres	
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

**Équilibre (Recettes - Dépenses) : \_\_\_\_\_ €**